



DEL 24-037

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 22 mai 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 mai 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 26

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-huit mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Benoît CHAUVIN, Denis MINIER, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Sylvie LAUTRU, Marie CHEVALIER, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 31 mai 2024

et que la convocation au Conseil a été faite le : 22 mai 2024.

EXCUSÉS

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Fanny PIRA (pouvoir à Maryse BAYBAY), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Eric ANDRE (pouvoir à Alain GUICHET), Delphine FOUQUET (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Phillipe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Angélique PLANCHETTE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse BAYBAY

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2023

Rapporteur : Damienne FLEURY

Le compte de gestion 2023 présenté par le receveur municipal a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal (délibération n° 24-036).

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2023 par le receveur et l'ordonnateur étant arrêtée. L'exécution du budget de l'exercice 2023 fait apparaître les montants suivants :

INVESTISSEMENT	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTES À RÉALISER
Recettes	4 348 358,02 €	2 907 353,08 €	866 363,80 €
Dépenses	3 341 511,90 €	1 758 141,52 €	273 250,55 €
Solde d'exécution reporté N-1	-1 006 846,12 €		
Besoin de financement			
Excédent de financement		1 149 211,56 €	593 113,25 €
FONCTIONNEMENT	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTES À RÉALISER
Excédent antérieur reporté (Recette)	515 282,52 €		
Recettes	3 761 881,81 €	4 230 013,84 €	
Dépenses	4 277 164,33 €	3 636 464,19 €	



DEL 24-037

Excédent de l'exercice		593 549,65 €	
Résultat		1 108 832,17 €	-

Vous trouverez en annexe le compte administratif 2023, ainsi que le rapport de synthèse détaillé.

Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Benoît CHAUVIN souhaite connaître la raison qui justifie l'écart entre les dépenses d'investissement prévues et les dépenses d'investissement réalisées.

Madame le Maire indique que cet écart est principalement lié aux dépenses prévues pour la rénovation des vestiaires du complexe sportif qui seront programmées à partir de cette année.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2023 pour le budget de la commune.

VOTE

Votants : 24

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 30 mai 2024

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

